



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Distributeurs de billet - communes rurales

Question écrite n° 28133

Texte de la question

Mme Valérie Beauvais attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le fait que de nombreux distributeurs de billets de La Banque postale sont actuellement vides ou inaccessibles dans plusieurs endroits de France. À ce constat elle ajoute que 80 % des bureaux de postes sont actuellement fermés. Dès lors, cette situation pénalise notamment les personnes âgées qui ont des cartes spécifiques de La Banque postale ainsi que de nombreux usagers dans les communes rurales. C'est aussi le cas des personnes en interdit bancaire, qui ne possèdent ni chéquier, ni carte bancaire de paiement et qui ne disposent que d'une carte de retrait d'espèces leur permettant de faire leurs achats de première nécessité. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour assurer l'alimentation des distributeurs de billets de La Banque postale, et ce en priorité dans les communes rurales.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient que la désertification bancaire et les difficultés d'accès aux espèces dans certains territoires peuvent être une source de préoccupation surtout en ce contexte de crise sanitaire. Il ressort que le rapport du groupe de travail sur l'accessibilité aux espèces publié en juillet 2019 confirme globalement une très bonne accessibilité aux espèces, par le biais d'un réseau de près de 53 000 distributeurs automatiques de billets et de plus de 23 000 points de distribution d'espèces, par exemple chez des commerçants ou des débiteurs de tabac : - 98,9 % de la population âgée de 15 ans et plus réside soit dans une commune équipée d'au moins un distributeur, soit dans une commune située à moins de quinze minutes en voiture de la commune équipée la plus proche ; - en moyenne, un habitant résidant dans une commune non équipée d'un automate est à huit minutes en voiture de la commune équipée la plus proche ; - en prenant en compte l'ensemble des points d'accès, 0,1% de la population (soit 34 268 personnes âgées de 15 ans et plus) se situe à plus de 15 minutes d'un point de délivrance d'espèces. Par ailleurs, depuis 2015, une très légère baisse du nombre de distributeurs a été observée, traduisant principalement une optimisation des installations existantes, majoritairement dans les zones urbaines et péri-urbaines, communes de plus de 10 000 habitants, ayant un fort taux d'équipement, sans dégradation de l'accès aux espèces. Cette baisse résulte d'un double mouvement de fermetures de certains distributeurs très peu utilisés et d'ouverture de nouveaux distributeurs (notamment dans 131 communes préalablement non équipées), ce qui témoigne de l'adaptation du réseau de distributeurs aux besoins des territoires. Le contexte fortement évolutif des usages des moyens de paiement demandera une attention particulière au cours des années à venir, afin de continuer de garantir à tous et partout l'accessibilité aux espèces, et de préserver la liberté de choix du moyen de paiement, en particulier pour les populations fragiles ou habitant en milieu rural. S'agissant plus particulièrement de la banque postale, il peut être rappelé que le Gouvernement est très attentif aux difficultés d'accès aux services postaux dont l'accès aux espèces dans certains territoires et aux conséquences que cela peut avoir pour les habitants et le développement de l'économie locale. C'est pourquoi, La Poste se trouve chargée par la loi d'une mission de service public de contribution à l'aménagement du territoire, qui impose la présence d'au moins 17 000 points de contact sur l'ensemble du territoire. A ce titre, La Poste maintient au-delà de ses besoins commerciaux un réseau de points

de contact surnuméraires dans les zones rurales et de montagne, les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les départements outre-mer. L'accès aux services financiers et au retrait d'espèces des clients de La banque postale est possible dans l'ensemble de ces points de contact, selon des modalités dépendant de leur statut. Au total, les efforts effectués par la banque postale pour renforcer le maillage de son réseau des distributeurs automatiques de billets a permis de le porter à 7 767 DAB fin septembre 2018, soit une augmentation de 6,2% depuis 2014. Ces distributeurs sont implantés dans 2 933 communes ou arrondissements de communes, dont 1 260 dans les communes rurales, en zone de montagne et/ou de revitalisation rurale. Cependant, il convient de noter que l'activité des distributeurs automatiques des billets (DAB) situés dans les petites communes est très réduite (en moyenne 2 000 opérations par mois, contre 8 000 en urbain) et aucun n'est rentable économiquement, ce qui témoigne de l'ampleur de la mobilisation de la banque postale sur cette problématique.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Beauvais](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28133

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2020](#), page 2560

Réponse publiée au JO le : [25 août 2020](#), page 5639